

# Campagne DREAL 2017

## « contrôle par un laboratoire agréé par l'ASN »

---

**Commission de suivi des  
anciens sites miniers  
uranifères de la Creuse**

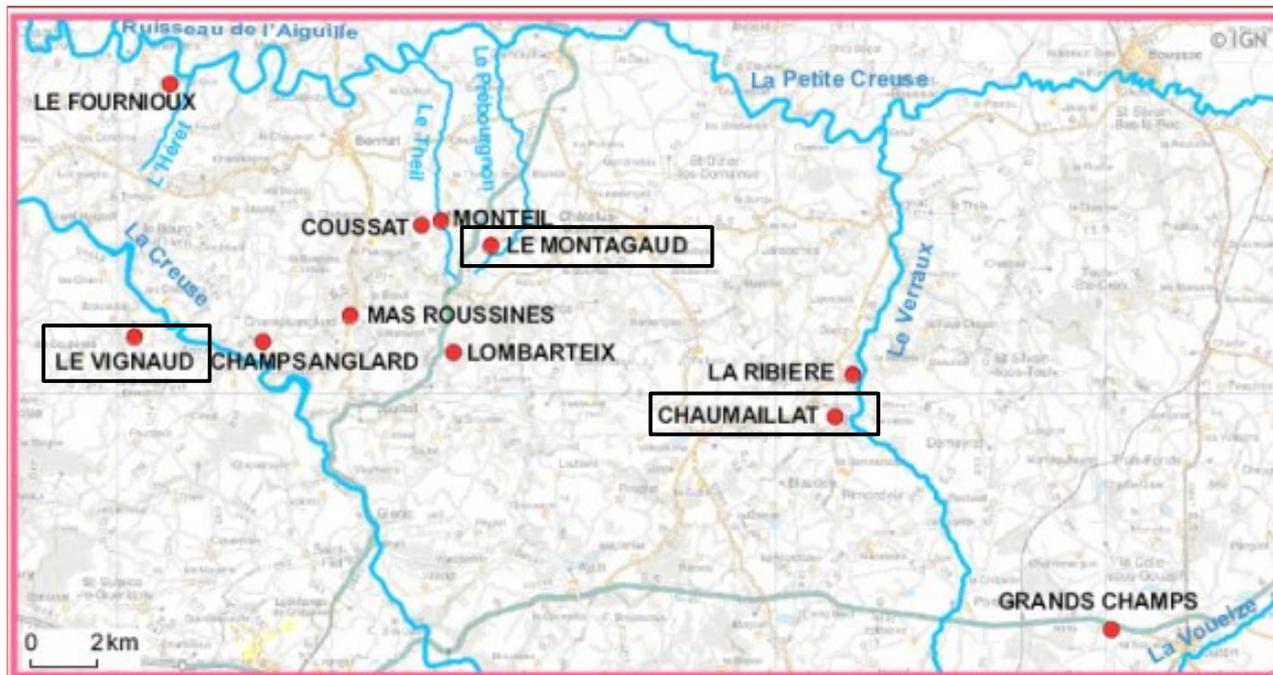
**23 février 2018**



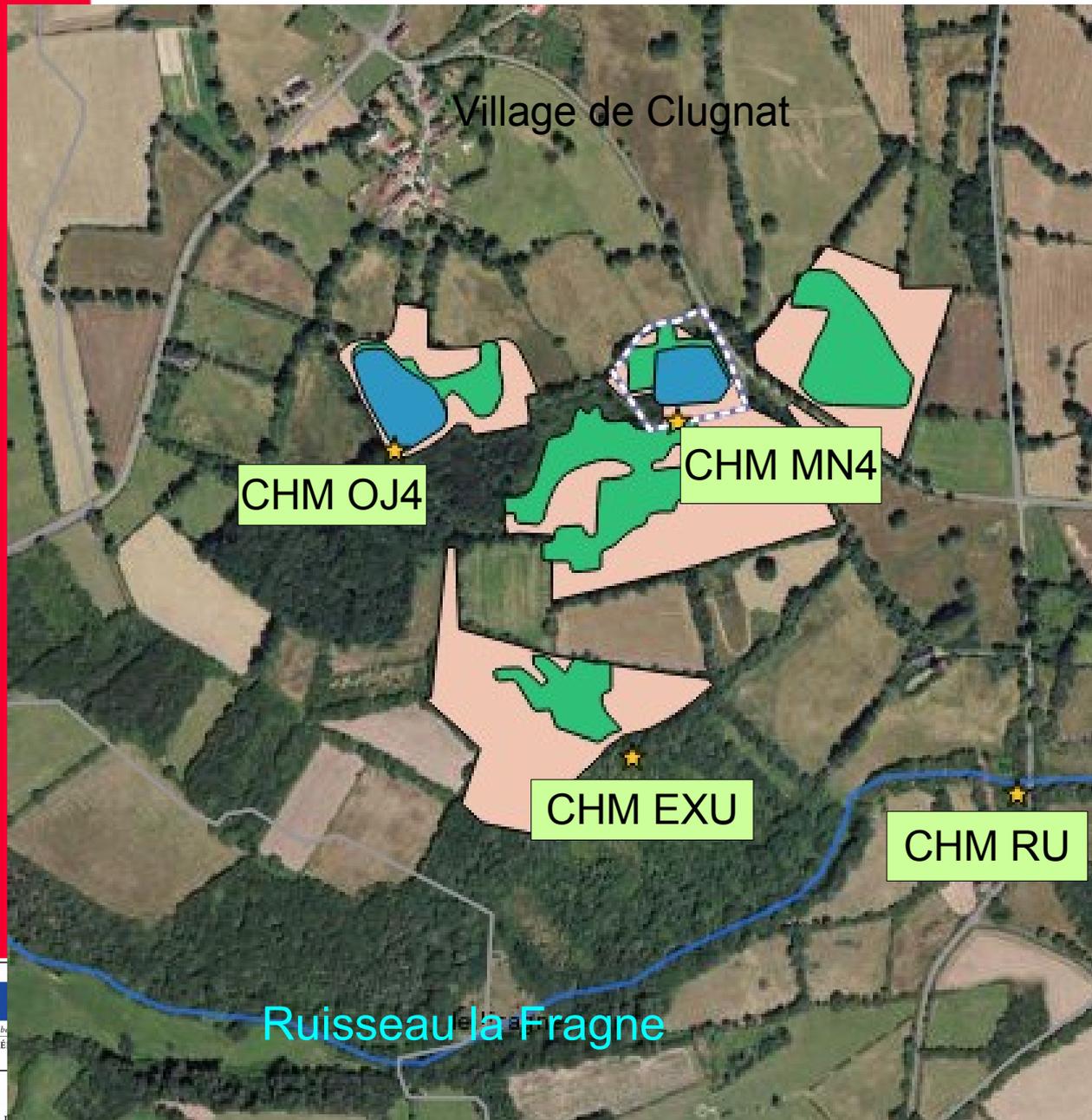
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

# Cadre de la campagne du 6/04/2017

- Circulaire du 22 juillet 2009 relatif à la gestion des anciennes mines d'uranium prévoit des campagnes de prélèvement et d'analyses inopinées sur le vecteur eau
- Laboratoire PEARL agréé par l'ASN pour les mesures radiologiques
- Contrôle ciblé sur 2 sites miniers sous police des mines et n'étant plus soumis à autosurveillance sur le vecteur eau : Chaumailat (commune de Clugnat), Le Montagaud (commune les Roches) et sur le site minier Le Vignaud (commune d'Anzème) à l'issue des travaux de regroupement de stériles.



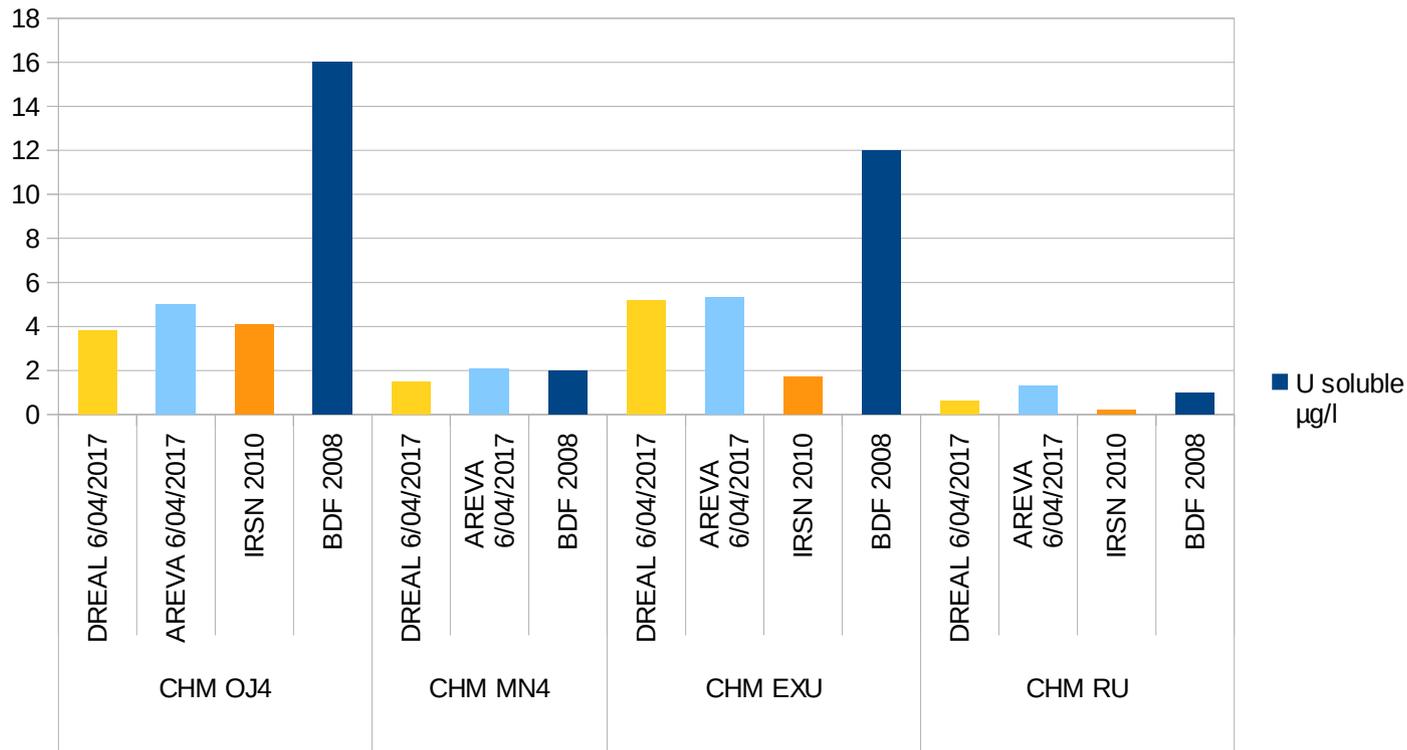
# Site minier de Chaumailat



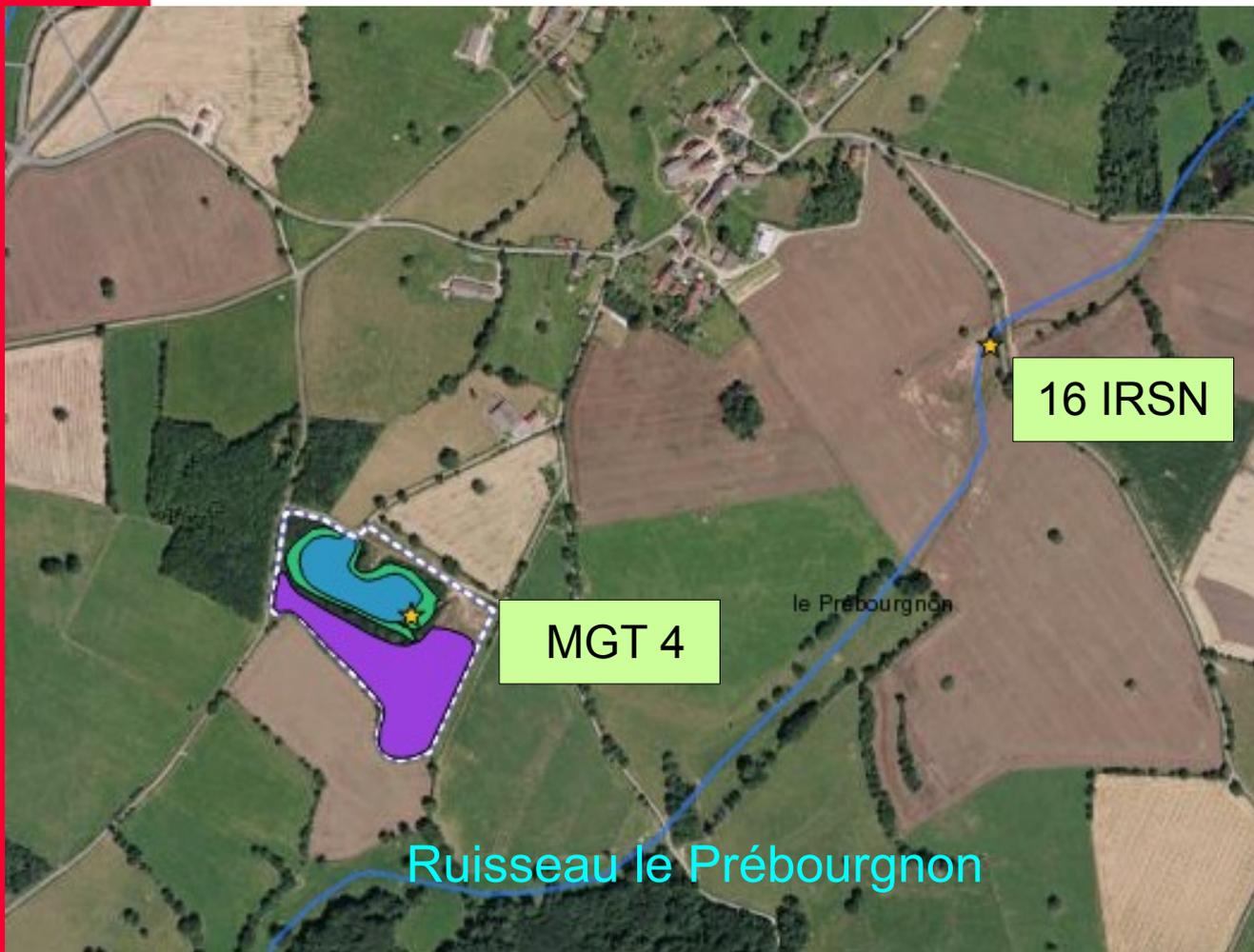
- 5 chantiers exploités en MCO (1976-1982)
- 3 MCO totalement remblayées et 2 MCO partiellement remblayées et réaménagés en plan d'eau
- AP du 8/07/1997 (1<sup>er</sup> donné acte)
- Points de prélèvements des eaux :
  - CHM OJ4 : plan d'eau privé
  - CHM MN4 : plan d'eau MCO
  - CHM EXU : exutoire des eaux de surverse
  - CHM RU : ruisseau la Fragne en aval du site minier

# Site minier de Chaumailat

- Marquage radiologique peu significatif des eaux dans les plans d'eau et à l'exutoire du site minier de l'ordre du bruit de fond radiologique naturel
  - U soluble : entre 1,5 et 5 µg/l
  - Ra 226 soluble : entre 0,04 et 0,08 Bq/l
- Marquage radiologique non significatif des eaux du ruisseau la Fragne
  - U soluble : 0,6 µg/l et Ra 226 soluble : 0,014 Bq/l
- Mesures AREVA comparables



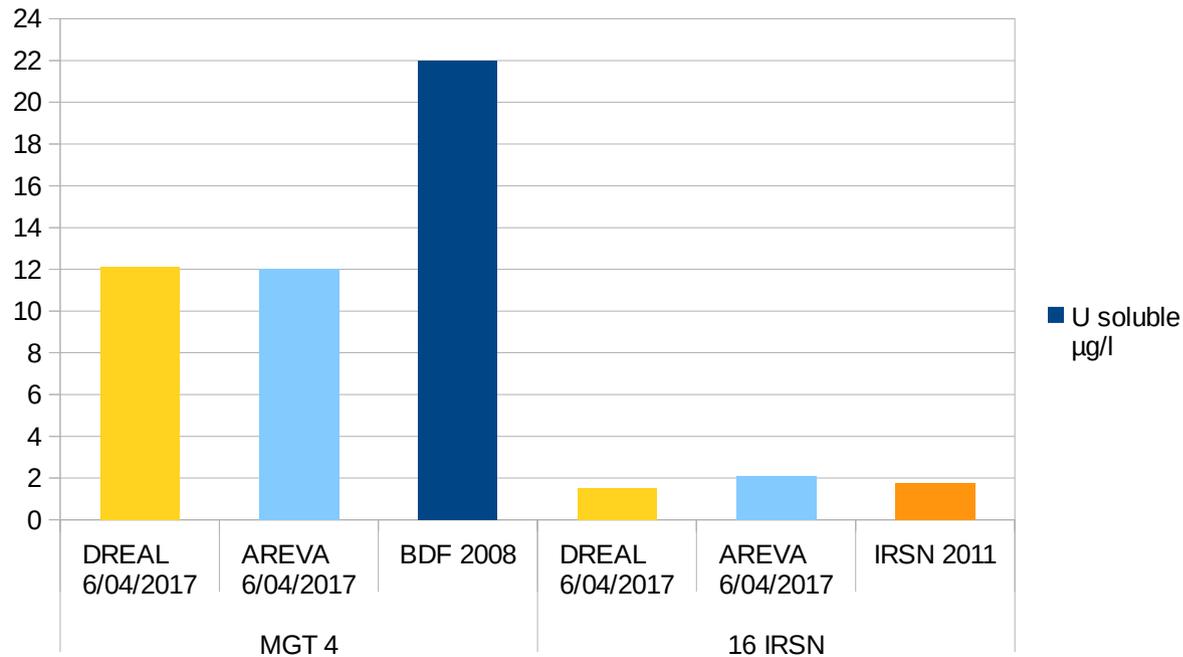
# Site minier le Montagaud



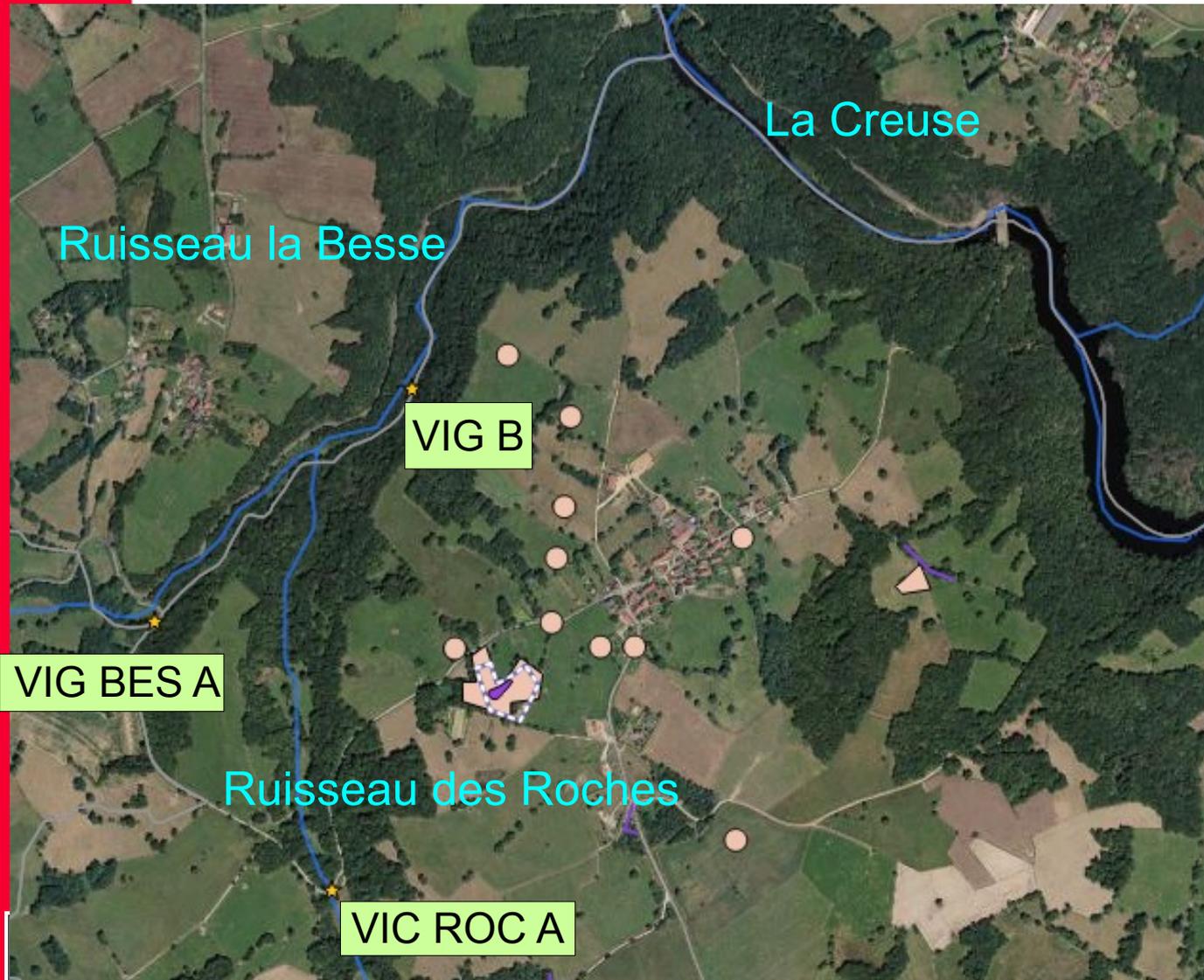
- Exploitation en MCO poursuivie en TMS (1957-1966)
- MCO utilisée en plan d'eau privé
- DADT à déposer
- Points de prélèvement :
  - MGT4 : eaux de la MCO
  - 16 IRSN : ruisseau le Prébourgnon en aval du site minier

# Site minier le Montagaud

- Marquage radiologique des eaux de la MCO relativement faible au regard du bruit de fond naturel
  - U soluble : 12,1 µg/l et Ra 226 soluble : 0,148 Bq/l
- Marquage radiologique non significatif des eaux du ruisseau le Prébournon
  - U soluble : 1,5 µg/l et Ra226 soluble : 0,013 Bq/l
- Mesures AREVA comparables



# Site minier le Vignaud



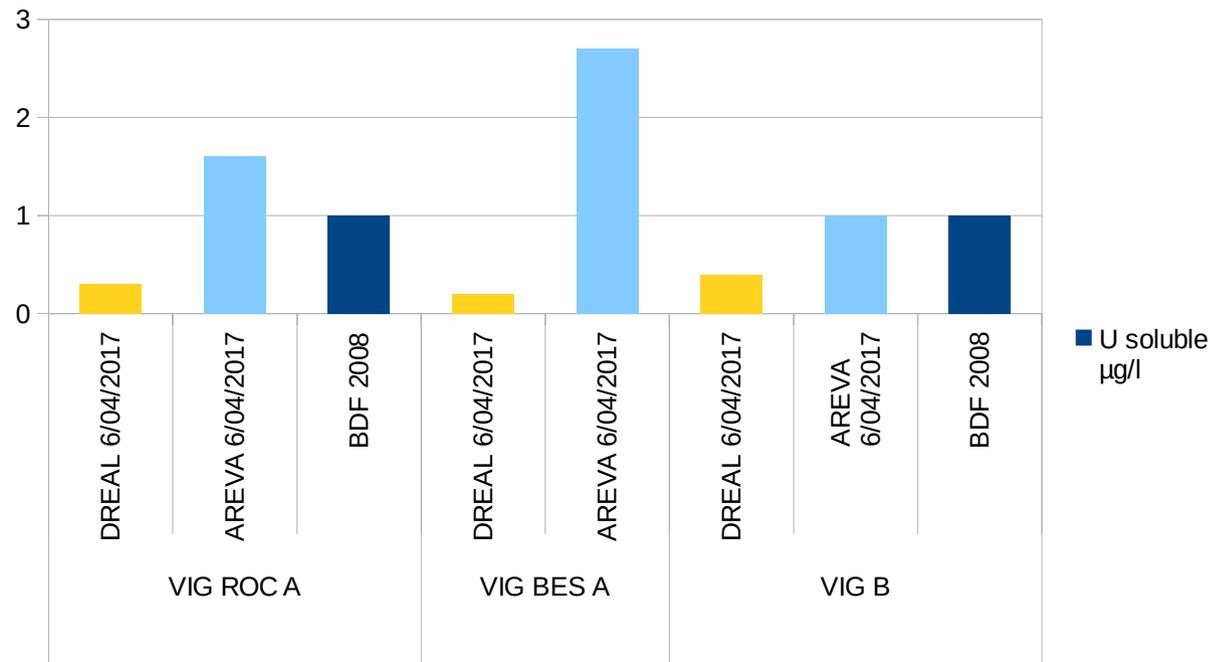
- Exploité en TMS sur 15 petites zones de chantiers (1956-1962)
- DADT à déposer
- Points de prélèvement :
  - VIC ROC A : ruisseau des Roches en amont du site minier
  - VIC BES A : ruisseau la Besse en amont du site minier
  - VIC B : ruisseau de la Besse en aval du site minier

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE

# Site minier le Vignaud

- Marquage radiologique non significatif des eaux du ruisseau La Besse en aval du site minier
  - U soluble : 0,4 µg/l
  - Ra 226 soluble : < 0,015 Bq/l
- Mesures AREVA comparables



# Conclusion

- Campagne de contrôles 2017 ciblée sur 2 sites miniers de la Creuse ayant fait l'objet d'un arrêt de la surveillance sur le vecteur eau et sur le site minier Le Vignaud à l'issue des travaux d'apport de stériles
- Mesures du laboratoire agréé par l'ASN (PEARL) et du laboratoire AREVA du même ordre de grandeur
- Aucun dépassement des seuils fixés par le décret n°90-222 du 19/03/1990 imposant un traitement des eaux
- Diminution ou stabilité du marquage radiologique par rapport aux résultats de mesures antérieurs (bilan de fonctionnement 2008, contrôles IRSN 2011)
- Aucune incidence des travaux miniers relevée dans les cours d'eau récepteur

**Reprise de la surveillance sur le vecteur eau non pertinente**

**Merci de votre attention**